



## Réformer la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques



### STATUT

Recommandation en cours

Version 1

### Travaux prévus

- Les bibliothèques publiques jouent un rôle important dans la promotion et l'accès à la culture. Le livre doit être préservé en tant que bien culturel - à côté des contenus numériques et des livres électroniques - et les bibliothèques doivent accomplir leur tâche de collecte, mais aussi de transmission de savoir.
- L'accord de coalition de 2018 à 2023 prévoit que la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques sera soumise à une analyse critique et remaniée le cas échéant, notamment en vue d'une simplification administrative.

### Contact

- Sophie Thoma  
(+352) 247 88615  
[Sophie.Thoma@mc.etat.lu](mailto:Sophie.Thoma@mc.etat.lu)

### Mise en ligne

- Première version : 27.04.2021